

1.



La démocratie sanitaire au service de la population

du 13 au 18 octobre 2021

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

I. LA DEMOCRATIE SANITAIRE : DONNER LA PAROLE A LA POPULATION	3
1. OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION « LA DEMOCRATIE SANITAIRE AU SERVICE DE LA POPULATION »	3
2. QU'EST-CE QUE LA DEMOCRATIE SANITAIRE ?	4
II. LA CSA, INSTANCE DE DÉMOCRATIE SANITAIRE.....	5
QU'EST-CE QUE LA CSA ?	5



La Conférence de la Santé et de l'Autonomie de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy est à l'écoute de la population dans le cadre d'une campagne de communication sur les média

« La démocratie sanitaire au service de la population »

du 13 au 18 décembre 2021

Dans le cadre de ses missions, la Conférence de la Santé et de l'Autonomie (CSA) organise une campagne de communication et invite la population à s'exprimer lors d'émissions en radio et télévision.

I. LA DEMOCRATIE SANITAIRE : DONNER LA PAROLE A LA POPULATION

1 Objectifs de la campagne de communication « La démocratie sanitaire au service de la population »

C'est pour donner la parole à la population que la « Conférence de la Santé et de l'Autonomie » a décidé d'organiser une campagne de communication sur les média afin de permettre à toutes les franges de la population de s'exprimer sur tous les sujets d'actualité dans ce domaine et plus spécifiquement son vécu de la crise sanitaire de la COVID-19.

Ainsi, ces interventions sur les médias ont pour but de favoriser la « **démocratie en santé** » c'est-à-dire :

- ▶ permettre à la population de discuter avec les acteurs locaux de santé des difficultés qu'elle rencontre,
- ▶ favoriser l'émergence d'idées innovantes et d'actions concrètes en vue d'améliorer le système de santé régional dans son fonctionnement de routine et en cas de crise.

Entendre la population permet d'avoir une vision plus complète des problématiques factuelles auxquelles sont confrontés les usagers du système de santé et d'identifier les freins du système actuel.

La CSA souhaite donc connaître et comprendre de manière exhaustive les difficultés rencontrées par la population et réfléchir avec elle aux solutions envisageables pour résoudre ces problèmes.

Des réponses concrètes pourront être mises en œuvre par la « Conférence de la Santé et de l'Autonomie » elle-même dans le cadre de ses prérogatives, autrement le fruit des remontées et réflexions de la population sera transmis à l'ARS en vue d'y apporter des solutions plus pérennes.

Les objectifs de cette action :

- ▶ **faire connaître la démocratie sanitaire en Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy**
- ▶ **porter la voix des usagers par rapport à l'offre de soins**
- ▶ **entendre le vécu de la population par rapport à la crise sanitaire COVID**

Des échanges avec les usagers sont ainsi envisagés sur les sujets suivants :

- ▶ leur vécu de la crise sanitaire COVID – 19 (mesures,...)
- ▶ les difficultés rencontrées au domicile, en établissements de santé, en établissement médico-social et leurs propositions d'actions
- ▶ les informations reçues sur la vaccination COVID-19, leur vécu de la campagne de vaccination, et les propositions qu'ils pourraient émettre

2. Qu'est-ce que la démocratie sanitaire ?

La démocratie sanitaire est une démarche qui vise à associer dans un esprit de dialogue, de concertation et de réflexion partagée, l'ensemble des acteurs et usagers du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé. Il s'agit d'une démarche visant à associer les acteurs du système de santé dans l'élaboration, la mise en œuvre de la politique de santé de la Guadeloupe et des collectivités d'outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

En termes plus simples c'est :

- ▶ **Donner la parole aux malades, à leurs familles, à ceux qui les aident et à ceux qui les soignent**
- ▶ **Ecouter leurs besoins, leurs difficultés, leurs attentes,**

- ▶ **Apprendre de leurs expériences et utiliser ces échanges pour trouver des solutions adaptées à notre population et à nos spécificités**

Nous sommes tous concernés par la santé, la nôtre, celle de nos proches et celle de notre localité. La démocratie sanitaire vise à augmenter l'implication des personnes malades et de leur entourage dans le système de santé.

Et chaque individu a le droit de s'exprimer sur la façon dont il est pris en charge, a le droit de donner son point de vue sur le fonctionnement du système de santé qui existe autour de lui et qu'il utilise...

Cette expression de l'utilisateur sur notre système de santé permet de le faire évoluer, de l'améliorer.

L'engagement en faveur de la démocratie en santé recouvre donc plusieurs dimensions :

- ▶ Une dimension individuelle, d'une part, en permettant à l'utilisateur et à son entourage d'avoir accès à une information de qualité, puis d'être un véritable acteur tout au long de la prise en charge ;
- ▶ Une dimension collective d'autre part, puisque renforcer la place de l'utilisateur dans le modèle de démocratie sanitaire permet de concevoir le système de santé comme une organisation apprenante, et favoriser le changement et l'adaptation aux besoins.

II. LA CSA, INSTANCE DE DÉMOCRATIE SANITAIRE

Qu'est-ce que la CSA ?

***La CSA est le lieu privilégié
de la concertation dans le domaine de la santé***

Afin d'assurer cette démocratie sanitaire, la loi Hôpital Patients Santé Territoires du 21 juillet 2009 a créé dans chaque région un organisme consultatif : la Conférence de la Santé et de l'Autonomie.

Mise en place en 2010, renouvelée une première fois en 2014 et plus récemment pour une 3^{ème} mandature en octobre 2021, la « Conférence de la Santé et de l'Autonomie » est une

assemblée consultative placée auprès de l'ARS comprenant l'ensemble des acteurs locaux concernés par la santé.

Les membres de la CSA sont des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux, des partenaires sociaux, des acteurs de la cohésion et de la protection sociale, des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé, des offreurs des services de santé, des représentants des collectivités territoriales et des personnalités qualifiées.

Présidée par Mme Marie-France TIROLIEN depuis octobre 2021, la CSA de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, s'organise autour d'une assemblée plénière de 102 membres titulaires désignés, d'une commission permanente et de 4 commissions spécialisées :

▶ **Commission spécialisée dans le domaine de la prévention**

Président M. / Vice-président

▶ **Commission spécialisée dans le domaine de l'organisation des soins**

Président M. / Vice-président

▶ **Commission spécialisée dans le domaine de la prise en charge et l'accompagnement médico-sociaux**

Président Mme Emmanuella Saint-Clair / Vice-président M. Eric ALEXIS ;

▶ **Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé**

Présidente Mme Odile Lin / Vice-président M. Pierre FOUCAN ;

La Conférence de la Santé et de l'Autonomie est donc composée d'acteurs de terrain qui travaillent pour et avec la population et détiennent déjà une connaissance certaine des réalités sanitaires de nos territoires.

Contact Presse :

Yémouna consulting

06 90 94 10 14

yemounaconsulting@gmail.com

